

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 22 JUIN 2023

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	LACASSAGNE Alain	
		DE PAREDES Xavier		
	Sud Pays Basque	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	LABEGUERIE Marc	CARRERE Bruno	
	Nive-Adour	CIER Vianney	HARGUINDEGUY Jérôme	CIER Vianney
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie		
		ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry		COSCARAT Jean-Michel	
	Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre	ELGART Xabi	
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André	GOYTY Xalbat		
C.de communes du Seignanx	Pays de Bidache	AIME Thierry		
		DUFAU Isabelle		
		PEYNOCHE Gilles		

Absents : (CAPB) Maud CASCINO et Félix NOBLIA.

<p>Date d'envoi de la convocation : 16/06/2023 Membres du Bureau en exercice : 23 (2 sièges vacants) Membres du Bureau présents : 15 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 16</p>

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle des associations à Itxassou, le 22 juin 2023 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 16 juin 2023.

Président de séance : Marc BERARD

Secrétaire de séance : André LARRALDE

Décision n°2023-16 – Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT de MACS

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par la Communauté de communes MACS le 29 mai 2023, en tant que Personne Publique Associée, sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de MACS.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constitue pour le Syndicat un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur ; c'est également l'occasion d'y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Cette modification avait fait l'objet d'une première sollicitation. Le Bureau avait alors émis un avis favorable avec recommandation en Bureau du 3 novembre 2022. La recommandation inscrite dans la délibération a été prise en compte dans le nouveau dossier de modification.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

→ **EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT de MACS.**

Le Président,



Marc BERARD